

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit octobre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/10/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Thierry BELLANGEON, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Daniel CHAPOULAUD, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 101 : SECONDE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat doit mettre en place une seconde ligne de Trésorerie de 1 000 000 € afin d'assurer le paiement des factures relatives à la construction de l'espace aquatique communautaire, dans l'attente de percevoir les subventions des différents cofinanceurs.

Monsieur le Président précise que cinq établissements bancaires ont été consultés et donne lecture des offres reçues.

Comme l'offre la plus avantageuse est proposée par le Crédit Mutuel, Monsieur le Président propose de souscrire un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie, de 1 000 000 €, auprès du Crédit Mutuel selon les caractéristiques suivantes :

- ✓ Type de Taux : EURIBOR 3 mois ;
- ✓ Marge sur Taux : 0,45 % ;
- ✓ Aucun frais de gestion, de non utilisation, de tirage et de dossier ;
- ✓ Intérêts payés trimestriellement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à souscrire un contrat d'ouverture de ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel dans les conditions définies ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 octobre 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 13/10/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SECONDE LIGNE DE TRESORERIE

Date de transmission de l'acte : 13/10/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 13/10/2009

Numéro de l'acte : 2009-101 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20091009-2009-101-DE

Date de décision : 09/10/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers